



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 12 décembre 2019

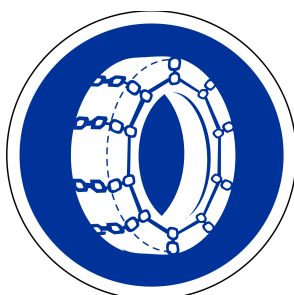
Nouvelles chutes de neige annoncées cette nuit et ce vendredi : prudence sur les routes et en montagne

Une **perturbation neigeuse** est annoncée dès **la nuit de ce jeudi et pour la journée de vendredi**.

Les quantités seront importantes sur un large territoire au sud de Gap, impactant l'autoroute A51. Plus de 10 cm sont annoncés jusqu'à Embrun, plus de 20 cm au-dessus de 1 000 mètres d'altitude et bien plus sur les plus hauts sommets.

Cette perturbation sera accompagnée, dans la matinée de vendredi, par un vent fort.

Quelles sont les conséquences ?



1 / La circulation des véhicules sera fortement perturbée. **Il est impératif de posséder des équipements spéciaux** (pneus neige et/ou chaînes).

Les cols de Bayard et de Montgenèvre, ainsi que les rampes du Motty et de l'Argentière **sont fermées aux véhicules de plus de 26 tonnes**. Des restrictions aux plus de 7,5 tonnes sont possibles en cours d'épisode.

Le vent annoncé est susceptible de créer des **congères**. En fonction de la situation, certains itinéraires pourraient être fermés à la circulation.

2 / Le risque d'avalanches est évalué par Météo-France à 4/5, soit un **risque fort**.

Des **départs spontanés d'avalanches** sont possibles **sur l'ensemble des massifs** des Hautes-Alpes.



De **nombreuses plaques fragiles** peuvent également céder facilement au passage d'un ou plusieurs skieurs ou randonneurs.

CONTACT PRESSE

1 / 2

Préfecture des Hautes-Alpes - Direction des services du cabinet - Bureau de la communication
28, rue Saint-Arey - 05 011 GAP Cedex
04 92 40 48 10 / 48 13 - pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
<http://www.hautes-alpes.gouv.fr>





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sur la route ?

- ⇒ Reportez si possible vos déplacements.
- ⇒ Équipez vos véhicules de pneus neige (au minimum deux sur les roues motrices), ou de chaînes.
- ⇒ Ne montez pas vos équipements spéciaux sur les voies de circulation. Utilisez les aires de chaînes, ou mettez-vous à l'écart de la route.
- ⇒ Respectez les restrictions de circulation, notamment en matière de tonnage des véhicules.
- ⇒ Ne vous engagez pas sur des routes trop enneigées, ou fermées à la circulation.

En montagne ?

- ⇒ Ne vous engagez pas en dehors des pistes balisées.
- ⇒ Équipez-vous du matériel adapté à votre itinéraire.
- ⇒ Prévenez un proche de votre itinéraire et de votre heure estimée d'arrivée.
- ⇒ Ne partez pas sans un téléphone portable chargé.
- ⇒ Sachez renoncer.

Comment m'informer ?

Vous trouverez les dernières informations sur les conditions de circulation sur les réseaux sociaux de la préfecture :



<http://www.facebook.com/prefet05>



<http://twitter.com/Prefet05>

Les gestionnaires de routes vous informent également sur leurs sites internet respectifs :

- > Conseil départemental : www.inforoute05.fr
- > DIRMED : www.inforoute-mediterranee.fr
- > Bison Futé : www.bison-fute.gouv.fr

Avant de partir en montagne, il convient de s'informer des conditions météorologiques :

- > Météo France : www.meteofrance.fr

CONTACT PRESSE

2 / 2

Préfecture des Hautes-Alpes - Direction des services du cabinet - Bureau de la communication
28, rue Saint-Arey - 05 011 GAP Cedex
04 92 40 48 10 / 48 13 - pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
<http://www.hautes-alpes.gouv.fr>



@Prefet05